

Le SEDIF Ã©largit son action sociale aux non-abonnÃ©s

Dossier de
January 2017

Le SEDIF renforce encore son dispositif "Eau Solidaire" en faveur des foyers qui connaissent des difficultÃ©s de paiement de leurs factures d'eau et dont les ressources sont insuffisantes. Avec une enveloppe annuelle de plus de 2 millions d'euros, prÃ©s de 31 000 foyers ont dÃ©jÃ bÃ©nÃ©ficiÃ© de ces aides depuis 2011. Ã Ã© compter du 1er janvier 2017, en plus aides financiÃ¨res apportÃ©es par le service de l'eau par le biais du Fond de solidaritÃ© logement (FSL) aux abonnÃ©s et non-abonnÃ©s, le SEDIF a mis en place une aide directe au paiement de la facture d'eau dÃ©nommÃ©e "Aide Eau Solidaire". Ã Cette aide, dont bÃ©nÃ©ficient les abonnÃ©s particuliers du service depuis 2011, est dÃ©sormais Ã©tendu dans le cadre de l'expÃ©rimentation ouverte par la loi dite Brottes, Ã l'ensemble des usagers, y compris les usagers non-abonnÃ©s occupants d'immeubles collectifs d'habitation, qui connaÃ©traient des difficultÃ©s de paiement de leurs charges collectives d'eau.Ã

Compte tenu de la forte proportion d'usagers non-abonnÃ©s sur le territoire du SEDIF (4,5 millions d'usagers pour 575 000 abonnÃ©s), les Ã©lus du SEDIF ont dÃ©cidÃ© Ã compter du 1er janvier 2017, Ã de complÃ©ter le dispositif Eau Solidaire que les mÃªmes aides financiÃ¨res puissent Ãatre apportÃ©es Ã tous les usagers, qu'ils soient abonnÃ©s ou non abonnÃ©s. Cette dÃ©cision a Ã©tÃ© rendue possible suite Ã la candidature du SEDIF au titre de l'expÃ©rimentation ouverte par la loi Brottes, dont le terme est aujourd'hui fixÃ© au mois d'avril 2018, et aprÃ¨s une phase test d'un an. L'annÃ©e 2016 aura en effet permis de mettre au point la procÃ©dure d'attribution et de versement de l'aide auprÃ¨s du foyer concernÃ© avec 17 communes franciliennes et bailleurs sociaux volontaires. L'attribution de l'Aide Eau Solidaire aux usagers non abonnÃ©s est aujourd'hui possible sur l'ensemble du territoire du SEDIF. Des actions de formations seront rÃ©alisÃ©es par le dÃ©lÃ©guÃ© du SEDIF, Veolia Eau d'ÃŽle-de-France, en charge de la gestion de ce dispositif, pour accompagner le dÃ©ploiement de ce nouveau dispositif auprÃ¨s des communes. Cette action Eau Solidaire s'inscrit dans la mise en œuvre du droit Ã l'eau pour tous, instituÃ© en 2011 dans le contrat de dÃ©lÃ©gation de service public et voulu par les Ã©lus du SEDIF qui prÃ©voit l'affectation de 1 % des produits de la vente d'eau Ã l'ensemble de ce programme.Ã

Les Ã©lus ont Ã©galement mis en place, l'aide globale aux copropriÃ©tÃ©s privÃ©es en difficultÃ© testÃ©e en 2016 et dont les premiers rÃ©sultats se sont rÃ©vÃ©lÃ©s concluants. Cette aide, consistant Ã proposer en lien avec les communes, la mise en œuvre d'actions sur mesure Ã des copropriÃ©tÃ©s en difficultÃ© pour leur permettre de sortir durablement de la prÃ©caritÃ© e pourra Ãatre proposÃ©e Ã une dizaine de nouvelles copropriÃ©tÃ©s par an.

SEDIF